Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-242900561-20251211-DELIB2025299-DE

Haute Cornouaille
Communauté de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE CORNOUAILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°2025-299	Nomenclature 4.1
Ressources Humaines – Créations, suppressions et modifications de postes permanents	

Membres du Conseil Communautaire	Nombre de présents	Nombre de votants (liste en annexe)
29	27	28

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à 19 heures,
Le Conseil communautaire, légalement convoqué le quatre décembre deux mille vingt cinq par voie électronique, conformément à la délibération du Conseil communautaire du 22 octobre 2020, relative au règlement intérieur des instances et en vertu des articles L2121-10 et L2121-13-1 du CGCT, s'est réuni, au siège de la Communauté de communes, salle du conseil, 6 rue de Morlaix à Châteauneuf-du-Faou,
Sous la présidence de Monsieur Bernard SALIOU,
Etaient présents : cf. liste en annexe
Martine QUEMERE a été nommée secrétaire de séance
Rapporteur : Bernard SALIOU

EXPOSE :
Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Conformément à l'article 4 du décret 2014-1526, le Comité technique a été saisi.

Le Président propose à l'assemblée de :

- **créer les cinq postes permanents suivants (nouveaux besoins) :**
  - un(e) gestionnaire des instances à temps complet, relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs rattaché au pôle Administration générale,
    En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C. Il devra dans ce cas justifier au minimum d'un BAC ou équivalent ou expériences significatives. Le traitement sera calculé au maximum sur l'indice brut terminal de la grille des adjoints administratifs.
  - un(e) agent(e) administratif(ive) référent(e) Musique, chants et danses à temps complet, relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs,
    En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C. Il devra dans ce cas justifier au minimum d'un BAC ou équivalent ou expériences significatives. Le traitement sera calculé au maximum sur l'indice brut terminal de la grille des adjoints administratifs.
  - un(e) animateur(trice) économique référent(e) mobilité à temps complet, relevant du cadre d'emploi des rédacteurs,

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-242900561-20251211-DELIB2025299-DE

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un contractuel relevant de la catégorie B. Il devra dans ce cas justifier au minimum d'un BAC+2 ou équivalent ou expériences significatives. Le traitement sera calculé au maximum sur l'indice brut terminal de la grille des rédacteurs.

- un(e) agent(e) d'accueil et secrétariat à la piscine AulnéO à temps complet, relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs,

  En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C. Il devra dans ce cas justifier au minimum d'un BAC ou équivalent ou expériences significatives. Le traitement sera calculé au maximum sur l'indice brut terminal de la grille des adjoints administratifs.

- un(e) agent(e) d'accueil à la piscine AulnéO à temps non complet de 24h hebdomadaires, relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs,

  En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C. Il devra dans ce cas justifier au minimum d'un BAC ou équivalent ou expériences significatives. Le traitement sera calculé au maximum sur l'indice brut terminal de la grille des adjoints administratifs.

➢ **supprimer le poste permanent suivant :**

- le poste de responsable du pôle Environnement et développement durable chargé des déchets, de la GEMAPI, de l'eau et l'assainissement, de l'énergie et développement durable, à temps complet relevant au minimum du grade de technicien à maximum ingénieur principal.

➢ **supprimer puis remplacer les treize postes suivants ;**

- le poste d'assistant(e) de direction et coordinateur(trice) de l'accueil à 35h calibré au minimum au grade d'adjoint adm ppal 2e classe à maximum rédacteur, est supprimé et remplacé par un poste d'assistant(e) de direction à 35h, calibré sur le cadre d'emploi des rédacteurs,
  En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un contractuel relevant de la catégorie B. Il devra dans ce cas justifier au minimum d'un BAC+2 ou équivalent ou expériences significatives. Le traitement sera calculé au maximum sur l'indice brut terminal de la grille des rédacteurs.

- le poste de chargé(e) d'accueil et secrétariat - Référent(e) technique France Services à temps complet, relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs est supprimé et remplacé par un poste de chargé(e) d'accueil – Référent(e) France services, à temps complet, relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs,

  En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C. Il devra dans ce cas justifier au minimum d'un BAC ou équivalent ou expériences significatives. Le traitement sera calculé au maximum sur l'indice brut terminal de la grille des adjoints administratifs.

- le poste d'agent d'accueil et soutien logistique à temps complet, relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs est supprimé et remplacé par un poste d'agent(e) d'accueil et conseiller(ère) France services - référent(e) logistique, à temps complet, relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs,

  En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C. Il devra dans ce cas justifier au minimum d'un BAC ou équivalent ou expériences significatives. Le traitement sera calculé au maximum sur l'indice brut terminal de la grille des adjoints administratifs.

- le poste de coordination & médiation numérique à 35h relevant du cadre d'emploi des animateurs est supprimé et remplacé par un poste d'animateur(trice) multimédia et conseiller(ère) France services à 35h calibré sur le cadre d'emploi des animateurs,

  En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un contractuel relevant de la catégorie B. Il devra dans ce cas

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-242900561-20251211-DELIB2025299-DE

justifier au minimum d'un BAC+2 ou équivalent ou expériences significatives. Le traitement sera calculé au maximum sur l'indice brut terminal de la grille des animateurs.

- le poste de chargé(e) de l'informatique et de la logistique à 35h, calibré au minimum sur les grades d'adjoint d'animation, adjoint adm. ou adjoint technique et au maximum sur les grades d'animateur, rédacteur ou technicien est supprimé et remplacé par le poste de chargé(e) du déploiement et de la gestion du parc informatique (CCHC + communes) à 35h, calibré sur les cadres d'emploi des adjoints adm. ou techniques,

  En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C. Il devra dans ce cas justifier au minimum d'un BAC ou équivalent ou expériences significatives. Le traitement sera calculé au maximum sur l'indice brut terminal de la grille des adjoints techniques.

- le poste de coordinateur(trice) administratif du pôle Enfance-Jeunesse à temps non complet de 30h hebdomadaires, relevant au minimum des cadres d'emploi des adjoints d'animation ou administratif et au maximum au grade d'animateur ou rédacteur est supprimé et remplacé par un poste d'agent(e) d'accueil et secrétariat – référent(e) Loustic services, à temps non complet de 30h hebdomadaires, relevant au minimum des cadres d'emploi des adjoints d'animation ou administratif et au maximum des grades d'animateur ou rédacteur,

  En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C. Il devra dans ce cas justifier au minimum d'un BAC ou équivalent ou expériences significatives. Le traitement sera calculé au maximum sur l'indice brut terminal de la grille des adjoints administratifs.

- le poste de responsable des structures d'accueil de loisirs (enfance) – référent(e) du site de Châteauneuf-du-Faou, à temps complet, relevant du cadre d'emploi des animateurs est supprimé et remplacé par un poste de coordinateur(trice) des structures d'accueil de loisirs (direction), à temps complet, relevant du cadre d'emploi des animateurs,

  En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un contractuel relevant de la catégorie B. Il devra dans ce cas justifier au minimum d'un BPJEPS ou équivalent. Le traitement sera calculé au maximum sur l'indice brut terminal de la grille des animateurs.

- le poste de responsable de structure d'accueil de loisirs (enfance) -référent(e) du site de Coray à temps non complet de 28h hebdomadaires, relevant au minimum du grade d'adjoint d'animation ppal de 2e classe et au maximum du grade d'adjoint d'animation ppal de 1re classe est supprimé et remplacé par un poste de responsable de structure d'accueil de loisirs – site de Coray (direction) à temps complet relevant au minimum du grade d'adjoint d'animation principal de 2e classe et au maximum du grade d'adjoint d'animation principal de 1re classe,

  En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C. Il devra dans ce cas justifier au minimum d'un BAFD ou équivalent. Le traitement sera calculé au maximum sur l'indice brut terminal de la grille des adjoints d'animation ppaux de 2ème classe.

- le poste d'animateur(trice) de structure d'accueil de loisirs (enfance) et adjoint du responsable référent du site de Châteauneuf-du-Faou, à temps non complet de 28h hebdomadaires, relevant au minimum du grade d'adjoint d'animation ppal de 2e classe et au maximum du grade d'adjoint d'animation ppal de 1re classe est supprimé et remplacé par un poste d'animateur(trice) de structures d'accueil de loisirs référent(e), à temps non complet de 28h hebdomadaires, relevant au minimum du grade d'adjoint d'animation principal de 2e classe et au maximum du grade d'adjoint d'animation principal de 1re classe,

  En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C. Il devra dans ce cas justifier au minimum d'un BAFD ou équivalent. Le traitement sera calculé au

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-242900561-20251211-DELIB2025299-DE

maximum sur l'indice brut terminal de la grille des adjoints d'animation ppal de 2ème classe.

- le poste de responsable du pôle Développement du territoire à temps complet relevant des grades d'attaché ou d'ingénieur est supprimé et remplacé par un poste de responsable de pôle, à temps complet relevant des grades d'attaché ou d'ingénieur,

  En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un contractuel relevant de la catégorie A. Il devra dans ce cas justifier au minimum d'un BAC+4 ou équivalent ou expériences significatives. Le traitement sera calculé au maximum sur l'indice brut terminal de la grille des attachés.

- le poste de gestionnaire chargé du cadre de vie (développement du logement/tourisme/Musique, Chant et Danse) et directeur de l'Office de Tourisme, à temps complet relevant du cadre d'emplois des rédacteurs est supprimé et remplacé par un poste de directeur(trice) de l'Office de Tourisme, gestionnaire du logement, à temps complet relevant du cadre d'emplois des rédacteurs,

  En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un contractuel relevant de la catégorie B. Il devra dans ce cas justifier au minimum d'un BAC+2 ou équivalent ou expériences significatives. Le traitement sera calculé au maximum sur l'indice brut terminal de la grille des rédacteurs.

- le poste de responsable du pôle Voirie- Espaces verts-Bâtiments-Salubrité à temps complet relevant au minimum du cadre d'emploi des agents de maîtrise et au maximum du grade des ingénieurs est supprimé et remplacé par un poste de responsable des services techniques, à temps complet relevant au minimum du cadre d'emploi des agents de maîtrise et au maximum du grade d'ingénieur,

  En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un contractuel relevant de la catégorie B. Il devra dans ce cas justifier au minimum d'un BAC+2 ou équivalent ou expériences significatives. Le traitement sera calculé au maximum sur l'indice brut terminal de la grille des techniciens.

- le poste de chargé(e) d'accueil et secrétariat du pôle à temps complet relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs est supprimé et remplacé par un poste partagé d'agent d'accueil et secrétariat (70 % Services techniques+30% cycle de l'eau), à temps complet relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs.

  En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C. Il devra dans ce cas justifier au minimum d'un BAC ou équivalent ou expériences significatives. Le traitement sera calculé au maximum sur l'indice brut terminal de la grille des adjoints administratifs.

➢ **ajuster les missions sans autres changements des deux postes suivants :**

- suppression du volet RGPD sur le poste de chargé(e) de communication (interne et externe) – référent(e) RGPD,
- suppression du volet Mobilité sur le poste d'animateur développement économique et mobilité,
- ajout d'une suppléance Loustic services sur le poste d'animateur(trice) du RPE et du LAEP.

Considérant l'avis favorable du Comité social territorial du 25 novembre 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité absolue des suffrages exprimés (7 contre, 1 abstention), a approuvé :

✓ ***la création de cinq nouveaux postes permanents :***

- ***un(e) gestionnaire des instances à temps complet, relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs rattaché au pôle Administration générale,***
- ***un(e) agent(e) administratif(ive) référent(e) Musique, chants et danse à temps complet, relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs,***
- ***un(e) animateur(trice) économique référent(e) mobilité à temps complet, relevant du cadre d'emploi des rédacteurs,***

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-242900561-20251211-DELIB2025299-DE

- *un(e) agent(e) d'accueil et secrétariat à la piscine AulnéO à temps complet, relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs,*
- *un(e) agent(e) d'accueil à la piscine AulnéO à temps non complet de 24h hebdomadaires, relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs ;*

✓ *la suppression d'un poste permanent :*

- *le poste de responsable du pôle Environnement et développement durable chargé des déchets, de la GEMAPI, de l'eau et l'assainissement, de l'énergie et développement durable, à temps complet relevant au minimum du grade de technicien à maximum ingénieur principal ;*

✓ *la suppression et le remplacement de treize postes permanents :*

- *le poste d'assistant(e) de direction et coordinateur(trice) de l'accueil à 35h calibré au minimum au grade d'adjoint administratif principal 2e classe à maximum rédacteur, est supprimé et remplacé par un poste d'assistant(e) de direction à 35h, calibré sur le cadre d'emploi des rédacteurs,*
- *le poste de chargé(e) d'accueil et secrétariat - Référent(e) technique France Services à temps complet, relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs est supprimé et remplacé par un poste de chargé(e) d'accueil – Référent(e) France services, à temps complet, relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs,*
- *le poste d'agent d'accueil et soutien logistique à temps complet, relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs est supprimé et remplacé par un poste d'agent(e) d'accueil et conseiller(ère) France services - référent(e) logistique, à temps complet, relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs,*
- *le poste de coordination et de médiation numérique à 35h relevant du cadre d'emploi des animateurs est supprimé et remplacé par un poste d'animateur(trice) multimédia et conseiller(ère) France services à 35h calibré sur le cadre d'emploi des animateurs,*
- *le poste de chargé(e) de l'informatique et de la logistique à 35h, calibré au minimum sur les grades d'adjoint d'animation, adjoint administratif. ou adjoint technique et au maximum sur les grades d'animateur, rédacteur ou technicien est supprimé et remplacé par le poste de chargé(e) du déploiement et de la gestion du parc informatique (CCHC + communes) à 35h, calibré sur les cadres d'emploi des adjoints administratifs ou techniques,*
- *le poste de coordinateur(trice) administratif du pôle Enfance-Jeunesse » à temps non complet de 30h hebdomadaires, relevant au minimum des cadres d'emploi des adjoints d'animation ou administratif et au maximum au grade d'animateur ou rédacteur est supprimé et remplacé par un poste d'agent(e) d'accueil et secrétariat – référent(e) Loustic services, à temps non complet de 30h hebdomadaires, relevant au minimum des cadres d'emploi des adjoints d'animation ou administratif et au maximum des grades d'animateur ou rédacteur,*
- *le poste de responsable des structures d'accueil de loisirs (enfance) – référent(e) du site de Châteauneuf-du-Faou, à temps complet, relevant du cadre d'emploi des animateurs est supprimé et remplacé par un poste de coordinateur(trice) des structures d'accueil de loisirs (direction), à temps complet, relevant du cadre d'emploi des animateurs,*
- *le poste de responsable de structure d'accueil de loisirs (enfance) -référent(e) du site de Coray à temps non complet de 28h hebdomadaires, relevant au minimum du grade d'adjoint d'animation principal de 2e classe et au maximum du grade d'adjoint d'animation principal de 1re classe est supprimé et remplacé par un poste de responsable de structure d'accueil de loisirs – site de Coray (direction) à temps complet relevant au minimum du grade d'adjoint d'animation principal de 2e classe et au maximum du grade d'adjoint d'animation principal de 1re classe,*
- *le poste d'animateur(trice) de structure d'accueil de loisirs (enfance) et adjoint du responsable référent du site de Châteauneuf-du-Faou, à temps non complet de 28h hebdomadaires, relevant au minimum du grade d'adjoint*

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-242900561-20251211-DELIB2025299-DE

d'animation principal de 2e classe et au maximum du grade d'adjoint d'animation principal de 1re classe est supprimé et remplacé par un poste d'animateur(trice) de structures d'accueil de loisirs référent(e), à temps non complet de 28h hebdomadaires, relevant au minimum du grade d'adjoint d'animation principal de 2e classe et au maximum du grade d'adjoint d'animation principal de 1re classe,

- ***le poste de responsable du pôle Développement du territoire à temps complet relevant des grades d'attaché ou d'ingénieur est supprimé et remplacé par un poste de responsable de pôle, à temps complet relevant des grades d'attaché ou d'ingénieur,***
- ***le poste de gestionnaire en charge du cadre de vie (développement du logement/tourisme/Musique, Chant, Danse) et directeur de l'Office de Tourisme, à temps complet relevant du cadre d'emplois des rédacteurs est supprimé et remplacé par un poste de directeur(trice) de l'Office de Tourisme, gestionnaire du logement, à temps complet relevant du cadre d'emplois des rédacteurs,***
- ***le poste de responsable du pôle Voirie- Espaces verts-Bâtiments-Salubrité à temps complet relevant au minimum du cadre d'emploi des agents de maîtrise et au maximum du grade des ingénieurs est supprimé et remplacé par un poste de responsable des services techniques, à temps complet relevant au minimum du cadre d'emploi des agents de maîtrise et au maximum du grade d'ingénieur,***
- ***le poste de chargé(e) d'accueil et secrétariat du pôle Voirie- Espaces verts-Bâtiments-Salubrité à temps complet relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs est supprimé et remplacé par un poste partagé d'agent d'accueil et secrétariat (70 % Services techniques+30 % Cycle de l'eau), à temps complet relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs ;***

✓ ***l'ajustement des missions sans autres changements de deux postes permanents :***

- ***suppression du volet RGPD sur le poste de chargé(e) de communication (interne et externe) – référent(e) RGPD,***
- ***suppression du volet Mobilité sur le poste d'animateur développement économique et mobilité,***
- ***ajout d'une suppléance Loustic services sur le poste d'animateur(trice) du RPE et du LAEP.***

Pour extrait certifié conforme au registre,

Fait à Châteauneuf-du-Faou, le 11 décembre 2025.
Le Président,
Bernard SALIOU



Le Président :
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Communauté de Communes
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-242900561-20251211-DELIB2025299-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 DECEMBRE 2025

NOM	PRESENT	ABSENT EXCUSE	SUPPLEANT	PROCURATION
Tugdual BRABAN	X			
Michèle LALLOUET	X			
Christian PERON	X			
Hélène LOLLIER		X		Pouvoir à Christian PERON
Bernard NOEL	X			
Claude JONCOUR	X			
Francis LE BAUT	X			
Joëlle LE BIHAN	X			
Michel LE SANN	X			
Franck STERVINOU		X		
Yvon COQUIL	X			
Jean-François SARREAU	X			
Annick BARRE	X			
Emmanuel LE ROY	X			
Michel LE ROUX	X			
Martine QUEMERE	X			
Marguerite BLEUZEN	X			
François MORVAN	X			
Jocelyne BOULC'H	X			
Denis SALAUN	X			
Stéphane GUILLOU	X			
Jean-Claude GOUIFFES	X			
Bernard SALIOU	X			
Eric BIZOUARN	X			
Guy CITERIN	X			
Nicole RIOU-CANEVET	X			
François LE CLECH	X			
Lenaïk JOURDREN	X			
Philippe ANSQUER	X			

Nombre de membres titulaires : 29
Nombre de membres présents : 27
Nombre de pouvoirs : 1

Était également présente :
Morgane ROBIC, assistante de direction

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-242900561-20251211-DELIB2025299-DE